

ACTUALITÉ LOCALE

Les enfants aussi peuvent saisir le défenseur des droits

MARSEILLE

Le défenseur des droits et l'Union des centres sociaux lancent une permanence mobile dans les quartiers Est et Nord de la ville, pour favoriser l'accès aux droits des plus vulnérables, en particulier des plus jeunes.

Ils partagent les mêmes valeurs : celles d'un accès aux droits des plus vulnérables. Avec un focus particulier sur les plus jeunes, le défenseur des droits et l'Union des centres sociaux des Bouches-du-Rhône ont signé ce mardi à Marseille une convention de partenariat unique en France. Elle permet le déploiement dans les centres sociaux des 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements, d'une permanence mobile et physique du défenseur des droits, Stéphane Pianetti.

Le juriste de profession animera ces permanences dans les centres sociaux pour aller vers ceux qui sont le plus éloignés de leurs droits. « Une démarche proactive. Pour expliquer ce que l'on peut faire. Car pour agir, il faut connaître ses droits », explique Stéphane



Stéphane Pianetti, Nathalie Raymond et Laurence Hudry. PHOTO CW

Pianetti qui souhaite mener une démarche d'éducation populaire dans les quartiers.

« Ce que l'on appelle les non-recours est insupportable. Si vous avez des difficultés avec l'administration, courez rencontrer le défenseur des droits », lance Nathalie Raymond. À cette occasion la présidente de l'Union des centres sociaux compte bien faire monter en compétences ses équipes sur

un sujet qui les a toujours mobilisés.

Le délégué se déplacera pour rencontrer les personnes et non l'inverse. Une démarche « d'aller vers » chère à Laurence Hudry. La cheffe du Pôle régional du défenseur des droits illustre l'intérêt de la démarche par la faiblesse des recours : 2 % de saisines sur les droits de l'enfant et 3 % sur les discriminations.

Avec cette permanence « atypique », il s'agit selon elle « de renforcer l'aspect promotionnel de la démarche en direction des jeunes enfants ». Depuis le début des permanences en septembre, déjà une dizaine de saisines sur la thématique de l'atteinte aux droits des enfants ont été enregistrées. Preuve qu'il y avait bien un besoin.

Catherine Walgenwitz